

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 13 NOVEMBRE 2025**

**N°64-01/2025**

**ANNULE ET REMPLACE N°64/2025**

**Création d'un emploi non permanent – service Ordures ménagères  
Accroissement temporaire d'activité -  
(CGFP – art. L332-23 1°)**

NOMENCLATURE : 7.5 Subventions

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 04 novembre pour la session ordinaire du jeudi 13 novembre 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le jeudi treize novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle communale à Les Fessey sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>32</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>6</b>
<b>Absents :</b>	<b>4</b>

**Présent(e)s :**

HEYMANN Bruno	SIGUST Jean Marc	GROSJEAN Thierry
GROSJEAN François	JEUDY Jean Luc	GRANDJEAN Michel
CALLEY Etienne	BRICE Jean Marie	HOUILLON Régis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	PINOT Régis	DEMANGE René
GEHANT Franck	MAIRE Françoise	OUDOT Francis
LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	JEANROY Yves	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	DIEUDONNE René	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MASSON Sylvain	

**Absent(e)s :** Mrs VERBAERE Ludovic, FORMET Arnaud, Mmes BRESSON Elise excusée, COUTHERUT Sylvie.

**Pouvoirs :**

M. PERNOT Jean Marie donne pouvoir à M. DAGUE Alain.  
M. GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.  
M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent  
Mme VALDENAIRE Sylviane donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. HEYMAN Bruno  
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M CALLEY Etienne.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président expose

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 332-23 1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le budget de l'établissement public ;

Vu le tableau actuel des effectifs de l'établissement public ;

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à la mise en œuvre par la Communauté de communes des 1000 Étangs d'une nouvelle activité : la gestion de la collecte et de la sensibilisation auprès de la population et des acteurs locaux, afin d'assurer des actions de sensibilisation et d'information auprès des usagers sur le tri des déchets, conformément aux objectifs définis par le SYTEVOM.

CONSIDÉRANT que l'emploi non permanent est justifié par le fait que la pérennisation de cette nouvelle mission dépendra de son évaluation et du bilan à l'issue de la 1ère année d'exercice.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE** de créer un emploi non permanent en référence au grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois, du 01 octobre 2025 au 30 septembre 2026 inclus,
- **PRECISE** que l'accroissement temporaire d'activité est justifié par le développement du service Ordures Ménagères en matière de tri et de service,
- **PRECISE** que l'agent sera recruté à temps complet à hauteur de 35h00 minutes hebdomadaires (soit 35/35ème d'un temps plein), sur un poste relevant de la catégorie hiérarchique C, pour assurer les fonctions d'ambassadeur du tri (H/F)
- Pour le recrutement d'un agent contractuel :
- ✓ **PRECISE** que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : diplôme niveau 4 (BAC) ou expérience sur un poste similaire, bonne pratique de Word, Excel, fichier partagé, mailing, etc., maîtrise des techniques d'accueil, connaissances dans le domaine des déchets et de l'environnement et d'animation d'équipe souhaitées
- ✓ **FIXE** la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 368 / indice majoré minimum 367 et l'indice brut maximum 432 / indice majoré maximum 387
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier...

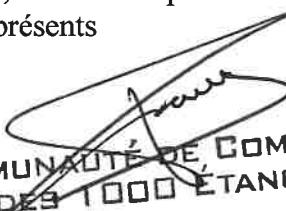
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS

ARRIVÉE

20 NOV. 2025

BUREAU DU COURRIER

PREFECTURE DE LA HAUTE SAÔNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU  
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 DU 13 NOVEMBRE 2025**

**N°76/2025**

**Tarifs SPANC**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 04 novembre pour la session ordinaire du jeudi 13 novembre 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le jeudi treize novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle communale à Les Fessey sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	42
<b>Présents :</b>	32
<b>Pouvoirs :</b>	6
<b>Absents :</b>	4

**Présent(e)s :**

HEYMANN Bruno	SIGUST Jean Marc	GROSJEAN Thierry
GROSJEAN François	JEUDY Jean Luc	GRANDJEAN Michel
CALLEY Etienne	BRICE Jean Marie	HOUILLON Régis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	PINOT Régis	DEMANGE René
GEHANT Franck	MAIRE Françoise	OUDOT Francis
LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	JEANROY Yves	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	DIEUDONNE René	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MASSON Sylvain	

**Absent(e)s :** Mrs VERBAERE Ludovic, FORMET Arnaud, Mmes BRESSON Elise excusée, COUTHERUT Sylvie.

**Pouvoirs :**

M. PERNOT Jean Marie donne pouvoir à M. DAGUE Alain.  
 M. GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.  
 M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent  
 Mme VALDENAIRE Sylviane donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
 M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. HEYMAN Bruno  
 Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M CALLEY Etienne.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

Compte-tenu :

- de la nécessité d'équilibrer le budget
- de la nécessité de rétablir des fonds libres
- de la nécessité de dégager une capacité d'investissement
- de la délibération du 26 janvier 2007
- de la délibération du 16 décembre 2009
- de la délibération du 25 février 2021
- de la délibération du 30 juin 2022

Il propose de fixer les tarifs forfaitaires suivants, applicables à compter de la présente délibération et jusqu'à nouvelle décision du Conseil communautaire :

- |  |              |
|--|--------------|
| <b>- Contrôle des installations neuves :</b> | <b>200 €</b> |
| <b>- Contrôle de l'existant :</b>            | <b>150 €</b> |
| <b>- Contrôle de bon fonctionnement</b>      | <b>100 €</b> |

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
<b>38</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Le Conseil communautaire :**

- ACCEPTE** un coût de prestation de 200 € pour le contrôle des installations neuves, 150 € pour les diagnostics préalables à la vente, et 100 € pour les contrôles de bon fonctionnement.
- AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

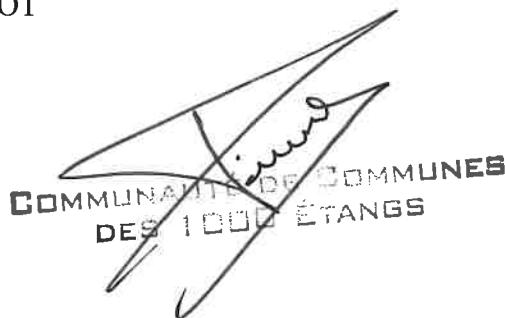
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 13 NOVEMBRE 2025**

**N°77/2025  
OM  
Annulations et réductions antérieures**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 04 novembre pour la session ordinaire du jeudi 13 novembre 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le jeudi treize novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle communale à Les Fessey sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>32</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>6</b>
<b>Absents :</b>	<b>4</b>

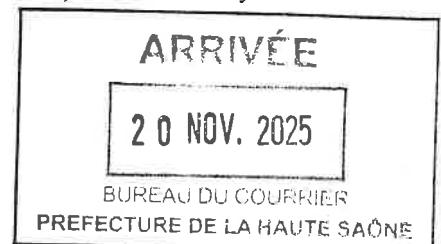
**Présent(e)s :**

HEYMANN Bruno	SIGUST Jean Marc	GROSJEAN Thierry
GROSJEAN François	JEUDY Jean Luc	GRANDJEAN Michel
CALLEY Etienne	BRICE Jean Marie	HOUILLON Régis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	PINOT Régis	DEMANGE René
GEHANT Franck	MAIRE Françoise	OUDOT Francis
LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	JEANROY Yves	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	DIEUDONNE René	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MASSON Sylvain	

**Absent(e)s :** Mrs VERBAERE Ludovic, FORMET Arnaud, Mmes BRESSON Elise excusée, COUTHERUT Sylvie.

**Pouvoirs :**

M. PERNOT Jean Marie donne pouvoir à M. DAGUE Alain.  
M. GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.  
M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent  
Mme VALDENAIRE Sylviane donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. HEYMAN Bruno  
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M CALLEY Etienne.



Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

Le Président fait savoir à l'assemblée d'annuler ou réduire les factures de 2023 et 2024. Il propose de régulariser cette opération en annulant ou réduisant le titre exécutoire. Les annulations et réductions concernées sont imputées en dépense à l'article 673. Cette opération annule et réduit les titres antérieurs suite aux personnes introuvables, aux erreurs de débiteurs ou personnes parties au cours de l'année. Les montants à déduire pour le budget OM s'élèvent à 1583.95€ pour les annulations et 408.03€ pour les réductions.

Les titres concernent les factures suivantes :

N° de titre	Annulations	Réductions
2021/170	-	37.5€
2024/38	81.30€	-
2024/40	187.5€	56.35€
2024/42	158.36€	46.24€
2024/61	74.79€	-
2024/70	313.5€	-
2024/71	-	75€
2024/73	768.5€	192.94€
<b>TOTAL</b>	<b>1583.95€</b>	<b>408.03€</b>

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
<b>38</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le Conseil communautaire :

- DECIDE d'annuler et de réduire les titres de recettes ci-dessus.
- CHARGE le Président d'effectuer les opérations comptables.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANES~~



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 13 NOVEMBRE 2025**

**N°78/2025  
OM  
Annulations et réductions 2025**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 04 novembre pour la session ordinaire du jeudi 13 novembre 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le jeudi treize novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle communale à Les Fessey sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>32</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>6</b>
<b>Absents :</b>	<b>4</b>

**Présent(e)s :**

HEYMANN Bruno	SIGUST Jean Marc	GROSJEAN Thierry
GROSJEAN François	JEUDY Jean Luc	GRANDJEAN Michel
CALLEY Etienne	BRICE Jean Marie	HOUILLON Régis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	PINOT Régis	DEMANGE René
GEHANT Franck	MAIRE Françoise	OUDOT Francis
LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	JEANROY Yves	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	DIEUDONNE René	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MASSON Sylvain	

**Absent(e)s :** Mrs VERBAERE Ludovic, FORMET Arnaud, Mmes BRESSON Elise excusée, COUTHERUT Sylvie.

**Pouvoirs :**

M. PERNOT Jean Marie donne pouvoir à M. DAGUE Alain.

M. GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme VALDENAIRE Sylviane donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. HEYMAN Bruno

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M CALLEY Etienne.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président expose :

Les annulations de titres de recettes pour un montant de **1435.02€** et de **1759.29€** de réduction émis au titre de la redevance OM, pour l'année 2025.

Il précise que chaque réclamation a fait l'objet de pièces justificatives et a recueilli l'avis de la commission.

Les titres de recettes sont les suivants :

N° de titre	Annulations	Réductions
2025/13	450€	145.85€
2025/19	-	36.98€
2025/21	-	309.56€
2025/22	136.1€	161.51€
2025/23	-	95.94€
2025/24	848.92€	944.87€
2025/25	-	64.58€
<b>TOTAL</b>	<b>1435.02€</b>	<b>1759.29€</b>

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
<b>38</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Le Conseil communautaire :**

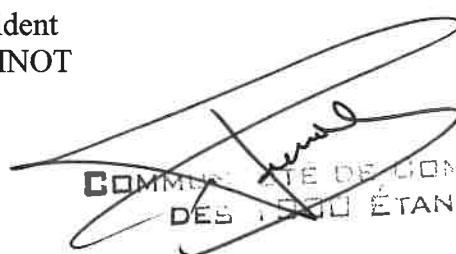
- **DECIDE** d'annuler et de réduire les titres de recettes ci-dessus.
- **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations comptables.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

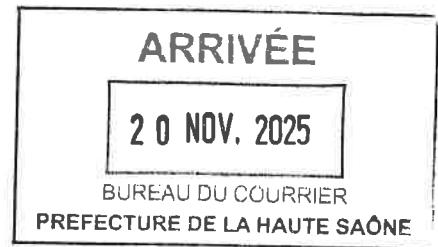
Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président  
Régis PINOT



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES TROIS ETANGS



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 13 NOVEMBRE 2025**

**N°79/2025  
Attribution d'une subvention  
« Habiter Mieux »**

NOMENCLATURE : 7.4 Interventions économiques

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 04 novembre pour la session ordinaire du jeudi 13 novembre 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le jeudi treize novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle communale à Les Fessey sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>32</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>6</b>
<b>Absents :</b>	<b>4</b>

**Présent(e)s :**

HEYMANN Bruno	SIGUST Jean Marc	GROSJEAN Thierry
GROSJEAN François	JEUDY Jean Luc	GRANDJEAN Michel
CALLEY Etienne	BRICE Jean Marie	HOUILLOU Régis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	PINOT Régis	DEMANGE René
GEHANT Franck	MAIRE Françoise	OUDOT Francis
LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	JEANROY Yves	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	DIEUDONNE René	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MASSON Sylvain	

**Absent(e)s :** Mrs VERBAERE Ludovic, FORMET Arnaud, Mmes BRESSON Elise excusée, COUTHERUT Sylvie.

**Pouvoirs :**

M. PERNOT Jean Marie donne pouvoir à M. DAGUE Alain.  
M. GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.  
M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent  
Mme VALDENAIRE Sylviane donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. HEYMAN Bruno  
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M CALLEY Etienne.



Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

Dans le cadre de la politique départementale du logement, le Conseil Communautaire a décidé d'aider les propriétaires occupants pour des travaux de rénovation énergétique répondant au programme Habiter Mieux.

Cette prime « PO MAPRIMERENOV'GLOBAL » vient en complément de la subvention « Habiter Mieux » de l'ANAH, de l'aide de solidarité écologique et de l'aide forfaitaire de 500 € du Conseil Départemental.

Une demande d'un habitant de Fresse, pour des travaux d'amélioration de sa résidence principale (pompe à chaleur, isolation combles et toiture, isolation extérieure) d'un montant estimatif de 106 382.87 HT entre dans les critères d'attribution.

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

**DECIDE** de procéder à une demande de réservation de subvention à hauteur de 500.00 € pour le compte de **COLNEY André**, 356 Le Larmet 70 270 FRESSE au titre de l'amélioration de sa résidence principale. Une notification de subvention sera confirmée au propriétaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 13 NOVEMBRE 2025**

**N°80/2025  
Décision budgétaire modificative n° 1  
CC 1000 Etangs**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 04 novembre pour la session ordinaire du jeudi 13 novembre 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le jeudi treize novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle communale à Les Fessey sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>32</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>6</b>
<b>Absents :</b>	<b>4</b>

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	SIGUST Jean Marc	GROSJEAN Thierry
GROSJEAN François	JEUDY Jean Luc	GRANDJEAN Michel
CALLEY Etienne	BRICE Jean Marie	HOUILLOU Régis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	PINOT Régis	DEMANGE René
GEHANT Franck	MAIRE Françoise	OUDOT Francis
LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	JEANROY Yves	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	DIEUDONNE René	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MASSON Sylvain	

Absent(e)s : Mrs VERBAERE Ludovic, FORMET Arnaud, Mmes BRESSON Elise excusée, COUTHERUT Sylvie.

Pouvoirs :

M. PERNOT Jean Marie donne pouvoir à M. DAGUE Alain.  
M. GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.  
M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent  
Mme VALDENAIRE Sylviane donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. HEYMAN Bruno  
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M CALLEY Etienne.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président expose :

Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire CC 1000 ETANGS n°1 de l'exercice 2025, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un virement de crédit.

Il est proposé un virement de crédit pour la régularisation des remboursements de l'emprunt auprès de la CAF pour les périscolaires soldé depuis 2014 d'un montant de 10 470.67 €.

Dans le détail les modifications concernent :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 16818-020 : Emprunts - Autres prêteurs		10 500.00 €
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>10 500.00 €</b>
R 1641-020 : Emprunts en euros		10 500.00 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>10 500.00 €</b>

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget CC 1000 ETANGS, exercice 2025 mentionné dans le tableau ci-dessus.

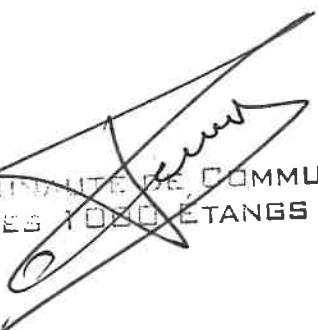
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES 1000 ETANGS



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 13 NOVEMBRE 2025**

**N°81/2025  
Décision budgétaire modificative n° 2  
CC 1000 Etangs**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 04 novembre pour la session ordinaire du jeudi 13 novembre 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le jeudi treize novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle communale à Les Fessey sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>32</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>6</b>
<b>Absents :</b>	<b>4</b>

**Présent(e)s :**

HEYMANN Bruno	SIGUST Jean Marc	GROSJEAN Thierry
GROSJEAN François	JEUDY Jean Luc	GRANDJEAN Michel
CALLEY Etienne	BRICE Jean Marie	HOUILLON Régis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	PINOT Régis	DEMANGE René
GEHANT Franck	MAIRE Françoise	OUDOT Francis
LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	JEANROY Yves	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	DIEUDONNE René	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MASSON Sylvain	

**Absent(e)s :** Mrs VERBAERE Ludovic, FORMET Arnaud, Mmes BRESSON Elise excusée, COUTHERUT Sylvie.

**Pouvoirs :**

M. PERNOT Jean Marie donne pouvoir à M. DAGUE Alain.  
M. GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.  
M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent  
Mme VALDENAIRE Sylviane donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. HEYMAN Bruno  
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M CALLEY Etienne.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président expose :

Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire CC 1000 ETANGS n°2 de l'exercice 2025, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un virement de crédit.

Il est proposé un virement de crédit du compte 2151 opération 19 Tourisme au compte 2051 opération 19 Tourisme pour un montant de 6 830.00€.00 € pour pouvoir payer le logiciel taxe de séjour de l'Office du Tourisme.

Dans le détail les modifications concernent :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2051-19-633 : TOURISME		6 830.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>6 830.00 €</b>
D 2151-19-633 : TOURISME	6 830.00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>6 830.00 €</b>	

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- APPROUVE la décision modificative n°2 du budget CC 1000 ETANGS, exercice 2025 mentionné dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

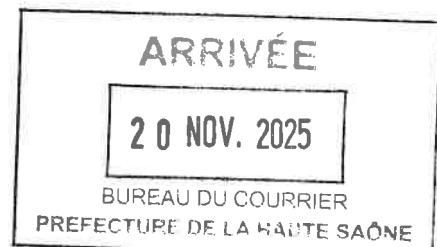
Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 13 NOVEMBRE 2025**

**N°82/2025**

**Budget ZA Faucogney : clôture**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 04 novembre pour la session ordinaire du jeudi 13 novembre 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le jeudi treize novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle communale à Les Fessey sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>32</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>6</b>
<b>Absents :</b>	<b>4</b>

**Présent(e)s :**

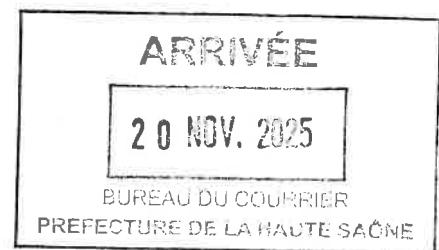
HEYMANN Bruno	SIGUST Jean Marc	GROSJEAN Thierry
GROSJEAN François	JEUDY Jean Luc	GRANDJEAN Michel
CALLEY Etienne	BRICE Jean Marie	HOUILLON Régis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	PINOT Régis	DEMANGE René
GEHANT Franck	MAIRE Françoise	OUDOT Francis
LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	JEANROY Yves	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	DIEUDONNE René	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MASSON Sylvain	

Absent(e)s : Mrs VERBAERE Ludovic, FORMET Arnaud, Mmes BRESSON Elise excusée, COUTHERUT Sylvie.

**Pouvoirs :**

M. PERNOT Jean Marie donne pouvoir à M. DAGUE Alain.  
M. GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.  
M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent  
Mme VALDENAIRE Sylviane donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. HEYMAN Bruno  
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M CALLEY Etienne.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président expose :

Compte tenu que toutes les parcelles ont été vendues, que l'emprunt est terminé au 22 juin 2025.

Dans le cadre du budget de la Za de Faucogney les opérations comptables sont nécessaires pour permettre la clôture de ce budget annexe et la reprise des résultats au budget principal pour un déficit de 54 024.41 €.

Le budget annexe de la ZA de Faucogney sera clôturé au 31 décembre 2025

Il est nécessaire de demander la clôture au SIE de Lure de la TVA associée ce budget annexe.

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

**DECIDE** de clôturer le budget annexe de la ZA de Faucogney au 31 décembre 2025.

**DECIDE** que les résultats de ce budget annexe seront repris au budget principal en 2026 après le vote du CFU 2025.

**DEMANDE** aux SGC de Luxeuil les Bains et SIE de Lure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme  
Le Président  
Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 13 NOVEMBRE 2025**

**N°83/2025**

**Notification des attributions définitives de compensation 2025**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 04 novembre pour la session ordinaire du jeudi 13 novembre 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le jeudi treize novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle communale à Les Fessey sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>32</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>6</b>
<b>Absents :</b>	<b>4</b>

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	SIGUST Jean Marc	GROSJEAN Thierry
GROSJEAN François	JEUDY Jean Luc	GRANDJEAN Michel
CALLEY Etienne	BRICE Jean Marie	HOUILLON Régis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	PINOT Régis	DEMANGE René
GEHANT Franck	MAIRE Françoise	OUDOT Francis
LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	JEANROY Yves	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	DIEUDONNE René	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MASSON Sylvain	

Absent(e)s : Mrs VERBAERE Ludovic, FORMET Arnaud, Mmes BRESSON Elise excusée, COUTHERUT Sylvie.

Pouvoirs :

M. PERNOT Jean Marie donne pouvoir à M. DAGUE Alain.

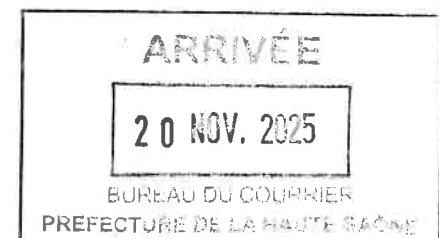
M. GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme VALDENAIRE Sylviane donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. HEYMAN Bruno

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M CALLEY Etienne.



Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

En date du 19 décembre 2017, le conseil communautaire a opté pour l'institution du régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Dans ce cadre et en application des dispositions du paragraphe V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, l'établissement public de coopération intercommunale verse à chaque commune membre une attribution de compensation correspondant aux recettes économiques perçues par chaque commune avant le passage en FPU minorée des charges transférées.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le conseil de l'établissement public de coopération intercommunale communique aux communes membres le montant prévisionnel des attributions au titre de ces reversements.

La CLECT se réunira en cours d'année afin d'évaluer les charges relatives aux compétences transférées, conformément à l'arrêté préfectoral N°70-2017-12-29-016 du 29/12/2017.

Dès lors, le montant des attributions de compensation est susceptible d'être révisé.

La CLECT constate qu'il n'y a pas eu de charges transférées au cours de l'année 2025 et propose de retenir les attributions de compensation définitives des communes pour 2025.

**VU** les statuts de la Communauté de Communes des 1000 Etangs

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

**ARRÊTE** le montant définitif de l'attribution de compensation pour les communes membres de la CCME au titre de l'année 2025 de la manière suivante.

<b>Communes</b>	<b>Attributions de compensation définitives 2025</b>
AMAGE	2 139
AMONT ET EFFRENEY	6 259
BELFAHY	7 295
BELMONT	3 786
BELONCHAMP	5 527
BEULOTTE SAINT LAURENT	2 832
CORRAVILLERS	12 656
ECROMAGNY	3 181
ESMOULIERES	982
FAUCOGNEY ET LA MER	79 585
FRESSE	13 842
HAUT DU THEM CHAT. LAMB.	23 490
LA BRUYERE	1 168
LA LANTERNE ET LES ARMONTS	785
LA LONGINE	22 280
LA MONTAGNE	67
LA PROISELIERE ET LANGLE	467
LA ROSIERE	1 883
LA VOIVRE	1 935
LES FESSEY	836

MALBOUHANS	9 249
MELISEY	221 578
MONTESSAUX	941
SAINT BARTHELEMY	10 904
SERVANCE-MIELLIN	130 783
TERNUAY MELAY ET SAINT HIL.	18 925
<b>Total</b>	<b>583 375 €</b>

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
<b>38</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Le Conseil communautaire :**

- **MANDATE** le Président pour notifier aux communes, le montant des attributions de compensation définitive.
- **DIT** que ces attributions de compensation constituent la base prévisionnelle des versements 2026

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1 000 ÉTANGS**




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 13 NOVEMBRE 2025**

**N°84/2025**

**Modalités de financement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal  
(PLUi)**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 04 novembre pour la session ordinaire du jeudi 13 novembre 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le jeudi treize novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle communale à Les Fessey sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>32</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>6</b>
<b>Absents :</b>	<b>4</b>

**Présent(e)s :**

HEYMANN Bruno	SIGUST Jean Marc	GROSJEAN Thierry
GROSJEAN François	JEUDY Jean Luc	GRANDJEAN Michel
CALLEY Etienne	BRICE Jean Marie	HOUILLON Régis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	PINOT Régis	DEMANGE René
GEHANT Franck	MAIRE Françoise	OUDOT Francis
LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	JEANROY Yves	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	DIEUDONNE René	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MASSON Sylvain	

**Absent(e)s :** Mrs VERBAERE Ludovic, FORMET Arnaud, Mmes BRESSON Elise excusée, COUTHERUT Sylvie.

**Pouvoirs :**

M. PERNOT Jean Marie donne pouvoir à M. DAGUE Alain.  
M. GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.  
M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent  
Mme VALDENAIRE Sylviane donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. HEYMAN Bruno  
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M CALLEY Etienne.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-5 et L.5214-16 relatifs aux compétences des communautés de communes ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.153-8 et suivants relatifs à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des 1000 Étangs,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 4 avril 2024 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur l'ensemble du territoire communautaire ;

Vu le rapport présenté au Bureau du 05/11/2025, qui fait suite à la commission de travail du 27/10/2025

Vu l'avis favorable du Bureau du 05/11/2025

Considérant que l'élaboration du PLUi constitue un document stratégique d'aménagement et de développement durable du territoire des 1000 Étangs ;

Considérant que cette démarche nécessite la mobilisation de moyens financiers importants pour couvrir les coûts liés aux études, à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, à la concertation publique et aux procédures réglementaires ;

Considérant que le coût global prévisionnel de l'opération s'élève à 405 985 € HT ;

Considérant qu'il convient de déterminer les modalités de répartition et de financement de cette dépense Considérant la proposition de financement avec une participation des communes calculée selon la population municipale.

Le tableau de répartition des coûts par commune :

COMMUNES	POPULATION	Pourcentage population	Coût/an	Global sur 5 ans
AMAGE	309	3.61%	1219	6096
AMONT ET EFFRENEY	163	1.90%	643	3216
BELFAHY	86	1.00%	339	1697
BELMONT	143	1.67%	564	2821
BELONCHAMP	210	2.45%	829	4143
BEULOTTE ST LAURENT	59	0.69%	233	1164
CORRAVILLERS	173	2.02%	683	3413
ECROMAGNY	151	1.76%	596	2979
ESMOULIERES	98	1.14%	387	1933
FAUCOGNEY ET LA MER	456	5.32%	1799	8996
FRESSE	704	8.22%	2778	13889
HAUT DU THEM-CHÂTEAU-LAMBERT	445	5.19%	1756	8779
LA BRUYERE	186	2.17%	734	3670
LA LANTERNE ET LES ARMONTS	206	2.40%	813	4064
LA LONGINE	205	2.39%	809	4044
LA MONTAGNE	39	0.46%	154	769
LA PROISELIERE ET LANGLE	146	1.70%	576	2880
LA ROSIERE	80	0.93%	316	1578
LA VOIVRE	111	1.30%	438	2190
LES FESSEY	131	1.53%	517	2585
MALBOUHANS	330	3.85%	1302	6511
MELISEY	1662	19.40%	6558	32790
MONTESSAUX	163	1.90%	643	3216
ST BARTHELEMY	1095	12.78%	4321	21603
SERVANCE MIELLIN	767	8.95%	3026	15132
TERNUAY MELAY ST HILAIRE	448	5.23%	1768	8839
<b>TOTAL</b>	<b>8566</b>	<b>100.00%</b>	<b>33800</b>	<b>169000</b>

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** le principe et les modalités de financement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) telles qu'exposées ci-dessus.
- **VALIDE** le mode de répartition selon la population et le coût de 4 €/an/habitant sur la période du PLUi
- **AUTORISE** le Président à notifier cette décision aux communes membres
- **DIT** que les dépenses et recettes du PLUi seront inscrites au BP 2026

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS



***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 13 NOVEMBRE 2025***

**N°85/2025**

**Choix de l'établissement bancaire pour le financement du reste à charge  
relatif à la création de deux micro-crèches**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 04 novembre pour la session ordinaire du jeudi 13 novembre 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le jeudi treize novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle communale à Les Fessey sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>32</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>6</b>
<b>Absents :</b>	<b>4</b>

**Présent(e)s :**

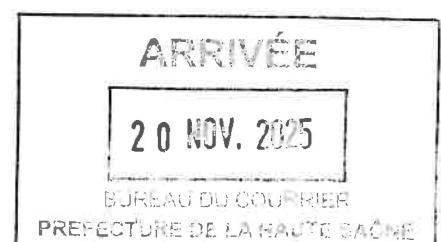
HEYMANN Bruno	SIGUST Jean Marc	GROSJEAN Thierry
GROSJEAN François	JEUDY Jean Luc	GRANDJEAN Michel
CALLEY Etienne	BRICE Jean Marie	HOUILLON Régis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	PINOT Régis	DEMANGE René
GEHANT Franck	MAIRE Françoise	OUDOT Francis
LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	JEANROY Yves	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	DIEUDONNE René	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MASSON Sylvain	

**Absent(e)s :** Mrs VERBAERE Ludovic, FORMET Arnaud, Mmes BRESSON Elise excusée, COUTHERUT Sylvie.

**Pouvoirs :**

M. PERNOT Jean Marie donne pouvoir à M. DAGUE Alain.  
M. GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.  
M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent  
Mme VALDENAIRE Sylviane donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. HEYMAN Bruno  
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M CALLEY Etienne.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président expose :

Dans le cadre de la création de deux micro-crèches communautaires situées à Saint-Barthélemy et Servance, le coût total des opérations fait apparaître un reste à charge pour la Communauté de communes de 350 000 €.

Afin d'assurer le financement de ce reste à charge, plusieurs organismes bancaires ont été consultés pour proposer des solutions de prêt adaptées.

À l'issue de cette consultation, la proposition du Crédit Mutuel a été retenue comme la plus avantageuse, selon les conditions suivantes :

- Montant du prêt : 350 000 €
- Durée : 25 ans
- Taux d'intérêt : fixe de 3,55 %
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Frais de dossier : 350 €

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** le recours à un emprunt auprès du Crédit Mutuel pour un montant de 350 000 €, selon les conditions présentées ci-dessus.
- **PRECISE** que les annuités d'emprunt seront inscrites chaque année au budget principal de la Communauté de communes
- **AUTORISE** le **Président** à signer avec le Crédit Mutuel le contrat de prêt correspondant, ainsi que tous documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de ce financement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

*[Signature]*  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 13 NOVEMBRE 2025**

**N°86/2025**

**Convention avec le conseil Départemental 70  
relative à l'accueil d'élèves du 1er degré dans les collèges  
de Melisey et Faucogney**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 04 novembre pour la session ordinaire du jeudi 13 novembre 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le jeudi treize novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle communale à Les Fessey sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>32</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>6</b>
<b>Absents :</b>	<b>4</b>

**Présent(e)s :**

HEYMANN Bruno	SIGUST Jean Marc	GROSJEAN Thierry
GROSJEAN François	JEUDY Jean Luc	GRANDJEAN Michel
CALLEY Etienne	BRICE Jean Marie	HOUILLON Régis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	PINOT Régis	DEMANGE René
GEHANT Franck	MAIRE Françoise	OUDOT Francis
LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	JEANROY Yves	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	DIEUDONNE René	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MASSON Sylvain	

**Absent(e)s :** Mrs VERBAERE Ludovic, FORMET Arnaud, Mmes BRESSON Elise excusée, COUTHERUT Sylvie.

**Pouvoirs :**

M. PERNOT Jean Marie donne pouvoir à M. DAGUE Alain.

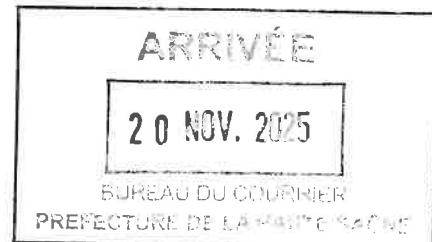
M. GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme VALDENAIRE Sylviane donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. HEYMAN Bruno

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M CALLEY Etienne.



Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président informe le Conseil communautaire que le Conseil départemental de la Haute-Saône nous a transmis une convention relative à l'accueil des élèves du 1er degré dans les espaces de restauration des collèges de Melisey et de Faucogney, pour la période du 1er septembre 2025 au 31 décembre 2028.

Par délibération en date du 3 avril 2025, le Conseil départemental a décidé que les surcoûts engendrés par l'accueil d'élèves du primaire dans les espaces de restauration des collèges seraient supportés par les collectivités concernées.

A titre d'information, le surcoût a été évalué à 2,51 € par repas, réparti comme suit :

- 0,81 € pour l'amortissement des installations de cuisine et les charges liées au contrat de service,
- 1,70 € pour la masse salariale relative à la préparation des repas.

Le Président précise que la convention fixe les modalités de participation financière de la Communauté de communes à ces dépenses pour la période considérée.

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** la convention transmise par le Conseil départemental de la Haute-Saône relative à l'accueil des élèves du 1er degré dans les espaces de restauration des collèges de Mélisey et de Faucogney, pour la période du 1er septembre 2025 au 31 décembre 2028.
- **VALIDE** la participation à la hauteur du surcoût soit à 2,51 € par repas.
- **AUTORISE** le Président signer la convention ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2026

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

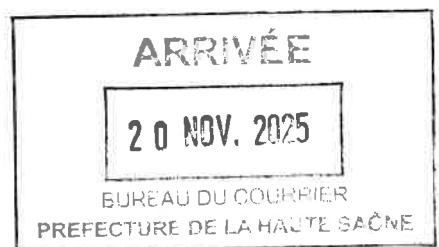
Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS



***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 13 NOVEMBRE 2025***

**N°87/2025**

**Portant création d'un poste permanent : SERVICE RPE**

***- Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient -  
(CGFP – art. L332-8 2°)***

NOMENCLATURE: 4.2 Personnels contractuels

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 04 novembre pour la session ordinaire du jeudi 13 novembre 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le jeudi treize novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle communale à Les Fessey sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	32
Pouvoirs :	6
Absents :	4

**Présent(e)s :**

HEYMANN Bruno	SIGUST Jean Marc	GROSJEAN Thierry
GROSJEAN François	JEUDY Jean Luc	GRANDJEAN Michel
CALLEY Etienne	BRICE Jean Marie	HOUILLON Régis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	PINOT Régis	DEMANGE René
GEHANT Franck	MAIRE Françoise	OUDOT Francis
LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	JEANROY Yves	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	DIEUDONNE René	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MASSON Sylvain	

**Absent(e)s :** Mrs VERBAERE Ludovic, FORMET Arnaud, Mmes BRESSON Elise excusée, COUTHERUT Sylvie.

**Pouvoirs :**

M. PERNOT Jean Marie donne pouvoir à M. DAGUE Alain.

M. GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme VALDENAIRE Sylviane donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. HEYMAN Bruno

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M CALLEY Etienne.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-8 2° ;  
Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;  
Vu le budget de la collectivité ;  
Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de créer un emploi permanent au grade d'Adjoint Territorial Animation à temps complet à hauteur de 35h00 minutes hebdomadaires, relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions suivantes :

- D'animer le Relais Parents-Enfants sur le territoire communautaire,
- D'informer les familles et les assistantes maternelles,
- D'accompagner la mise en relation entre parents et professionnels de la garde individuelle,
- De participer à la coordination des acteurs de la petite enfance,
- De mettre en œuvre les actions financées dans le cadre du partenariat avec la CAF et le Contrat Territorial Global

**CONSIDÉRANT** que si l'emploi concerné n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article L332-8 2° code général de la fonction publique précité qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de catégorie A, B ou C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, et sous réserve que la recherche de candidats statutaires ait été infructueuse,

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
<b>38</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Le Conseil communautaire :**

**-DECIDE** de créer au sein des services de la Communauté de communes des 1000 Etangs un poste d'animateur du Relais Parents-Enfants (RPE) à compter du 01/02/2026

**-D'AUTORISER** le Président à recruter un animateur RPE au grade d'Adjoint Territorial Animation, à hauteur de 35 heures 00 minute (soit 35/35ème d'un temps plein) afin d'assurer les fonctions d'Animateur RPE, relevant de la catégorie C et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

**-SE RESERVE** la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'art L332-8 2° du code général de la fonction publique susvisé,

- ❖ En cas de recrutement d'un agent contractuel :

**-PRECISE** que l'emploi permanent devant être créé est justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, à savoir : créer au sein des services de la Communauté de communes des 1000 Etangs un poste d'animateur du Relais Parents-Enfants (RPE) à compter du 01/02/2026.

- **PRECISE** que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants :
    - ✓ Bac + 2 est recommandé.
    - ✓ Justifier d'un diplôme ou d'une expérience professionnelle confirmée dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants ou du travail social.
- dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants ou du travail social.**
- **FIXE** la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum
- \* Adjoint d'Animation Territorial l'indice brut minimum 367/ indice majoré minimum 366 et l'indice brut maximum 432/ indice majoré maximum 387
  - \* Adjoint d'Animation Territorial principal 2ème classe l'indice brut minimum 368/ indice majoré minimum 367 et l'indice brut maximum 486/ indice majoré maximum 425
  - \* Adjoint d'Animation Territorial principal 1er classe l'indice brut minimum 388/ indice majoré minimum 373 et l'indice brut maximum 558/ indice majoré maximum 478.
- **PRECISE** que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget,
  - **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

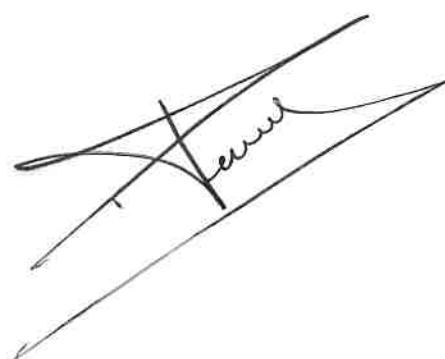
Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS




***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 13 NOVEMBRE 2025***

**N°88/2025**

**Tarifs de la boutique et des animations de l'Office de tourisme des 1000  
Etangs**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 04 novembre pour la session ordinaire du jeudi 13 novembre 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le jeudi treize novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle communale à Les Fessey sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>32</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>6</b>
<b>Absents :</b>	<b>4</b>

**Présent(e)s :**

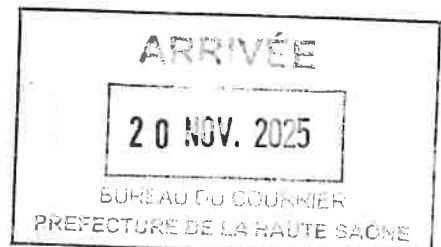
HEYMANN Bruno	SIGUST Jean Marc	GROSJEAN Thierry
GROSJEAN François	JEUDY Jean Luc	GRANDJEAN Michel
CALLEY Etienne	BRICE Jean Marie	HOUILLOU Régis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	PINOT Régis	DEMANGE René
GEHANT Franck	MAIRE Françoise	OUDOT Francis
LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	JEANROY Yves	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	DIEUDONNE René	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MASSON Sylvain	

**Absent(e)s :** Mrs VERBAERE Ludovic, FORMET Arnaud, Mmes BRESSON Elise excusée, COUTHERUT Sylvie.

**Pouvoirs :**

M. PERNOT Jean Marie donne pouvoir à M. DAGUE Alain.  
M. GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.  
M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent  
Mme VALDENAIRE Sylviane donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. HEYMAN Bruno  
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M CALLEY Etienne.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président expose :

Compte tenu du bilan de la saison 2025 et au regard des résultats enregistrés tant sur les ventes de la boutique que sur les animations proposées par l'Office de Tourisme des 1000 Etangs, il apparaît nécessaire d'actualiser certains tarifs et de compléter l'offre existante pour la saison 2026.

Les nouveaux tarifs relatifs à la boutique et aux animations sont annexés à la présente délibération.

Il est précisé que depuis 2025, dans le cadre d'actions de communication, de promotion du territoire ou de partenariats institutionnels, la Communauté de communes pourra être amenée à offrir ponctuellement certains produits issus de la boutique ou des prestations d'animation, après validation du Président ou de son représentant dûment habilité.

Le règlement des ventes pourra s'effectuer :

- soit en espèces,
- soit par carte bancaire,
- soit par chèque
- soit par virement

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

**Le Conseil communautaire :**

- **VALIDE** les tarifs proposés pour la boutique et les animations, tels qu'annexés à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre lesdites modifications tarifaires et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- **AUTORISE** l'octroi ponctuel de produits ou d'animations à titre gracieux dans le cadre des actions de communication, de relations publiques ou de promotion du territoire
- .

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président  
Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS



## TARIFS BOUTIQUE 2026

SOUS CATEGORIE	Produits et fournisseurs	Détails produits	Prix Vente
PRODUITS LOCAUX	Miel	Printemps / Montagne 1 kg	13.00 €
		Ronce / Erable 1 kg	15.00 €
		Printemps / Montagne 500 g	8.00 €
		Ronce / Erable 500 g	9.00 €
	Confiture gelées	Confiture 250 g	7.00 €
		Gelée 150 g	6.00 €
	Jus de Fruits 1L	Jus de fruits	4.00 €
	Amer bières DISTILLERIE Paul Devoille	Amer bière	2.00 €
	Liqueur Distillerie Devoille	Liqueur	14.00 €
	Gourmandise - DISTILLERIE Paul Devoille	Kanelés revisité dans l'alcool (10,5%)	10.50 €
	Mini jus de fruit (0,25cl)	Mini jus de fruits	3.00 €
	Boîte bonbons - Confiserie Bressauda	boîtes personnalisé avec 70g de bonbons	4.50 €
		Poche 150g	3.95 €
		Verine 250g	4.50 €
		Poche 100g fraisette maison	3.50 €
GOODIES	Magnet	Magnet 1000 étangs	3.00 €
	Totebag	Totebag des 1000 Etangs	10.00 €
	Bouteilles personnalisées	Ecocup 1000 étangs	1.00 €
		Gobelet/Mug réutilisable	8.00 €
		Mug Métal	10.00 €
		Gourde acier	15.00 €
PAPETERIE	Cartes Postales	CP 1000 Etangs	1.00 €
		CP Patois	1.50 €
		CP Musée CP	1.00 €
	Marque page	Autrement vous	2.50 €
	Affiche vintage	Autrement vous	20.00 €
	Livres	Guide randonnée du PnrBV	18.90 €
		Livret échappée	3.00 €
		L'avenir des Mille Etangs	28.00 €
		Livre Jean Doucey	10.00 €
	Cartes IGN / Institut IGN	IGN 1000 Etangs	20.00 €
	Guide Historique Faucogney	Livret historique Faucogney	2.00 €
	Rubalise	Rubalise Mille pas aux 1000 étangs	10.00 €
	Rallye photo	Francais / Anglais	1.00 €
TERRASSE	Boissons	Café / Thé / Eau Velleminfroy	1.50 €
LOCATION VAE	VTCAE	Demi-journée	25.00 €
		Journée	35.00 €
	VTTAE	Demi-journée	35.00 €
		Journée	45.00 €
	Remorque VAE	Demi-journée	15.00 €
		Journée	25.00 €
ANIMATIONS (même tarifs qu'en 2025)	Rando pédestre accompagnée	Demi-journée	10.00 €
		Journée	15.00 €
	Visite historique Faucogney	Adulte	5.00 €
		Moins de 18 ans	Gratuit
	Escape game	Adulte	10.00 €
		Moins de 12 ans	Gratuit
	Sortie vélo accompagnée (VAE)	Demi-journée	45.00 €
ADHÉSION	Vélo gourmand (avec VAE)	Journée	70.00 €
		Journée	70.00 €
	Mille Pas aux 1000 Etangs	Sponsors	300.00 €
	Adhésion Office de tourisme	Payée par les hébergeurs	25.00 €

**Le Président**



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 13 NOVEMBRE 2025**

**N°89/2025**

**Versement du reliquat de subvention à l'association des cavaliers de  
Quarmantran**

NOMENCLATURE : 7.5 Subventions

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 04 novembre pour la session ordinaire du jeudi 13 novembre 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le jeudi treize novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle communale à Les Fessey sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Présents :</b>	<b>32</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>6</b>
<b>Absents :</b>	<b>4</b>

**Présent(e)s :**

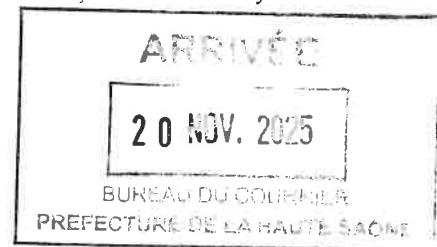
HEYMANN Bruno	SIGUST Jean Marc	GROSJEAN Thierry
GROSJEAN François	JEUDY Jean Luc	GRANDJEAN Michel
CALLEY Etienne	BRICE Jean Marie	HOUILLON Régis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	PINOT Régis	DEMANGE René
GEHANT Franck	MAIRE Françoise	OUDOT Francis
LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	JEANROY Yves	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	DIEUDONNE René	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MASSON Sylvain	

**Absent(e)s :** Mrs VERBAERE Ludovic, FORMET Arnaud, Mmes BRESSON Elise excusée, COUTHERUT Sylvie.

**Pouvoirs :**

M. PERNOT Jean Marie donne pouvoir à M. DAGUE Alain.  
M. GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.  
M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent  
Mme VALDENAIRE Sylviane donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. HEYMAN Bruno  
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M CALLEY Etienne.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président expose :

Vu la délibération en date du 21 novembre 2024 par laquelle le Conseil communautaire avait attribué une subvention de 250 € à l'association des Cavaliers du Quarmantran ;

Considérant que lors du bureau, il avait été décidé de verser une subvention totale de **500 €** à ladite association ;

Considérant que le Trésor Public a demandé qu'une nouvelle délibération soit prise afin d'entériner le versement du reliquat de 250 €, correspondant à la différence entre le montant initialement voté et celui effectivement décidé ;

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
<b>38</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Le Conseil communautaire :**

- **D'ENTERINER** le versement du reliquat de 250 € à l'association des Cavaliers du Quarmantran, portant ainsi le montant total de la subvention à 500 €
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2025.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 7000 ÉTANGS

